



COMMUNE D'UGINE
2 rue de la Mairie
BP 2
73401 UGINE Cedex
Tel : 04.79.37.33.00.
mairie@ugine.com

CAHIER DES CHARGES POUR L'EXPLOITATION D'UN GITE / COMMERCE DE PROXIMITE / RESTAURATION-BAR

Présentation de la Commune

La ville d'Ugine occupe une situation géographique stratégique au cœur des deux Savoie, proche des lacs d'Annecy et du Bourget, le cadre vie est harmonieux entre traditions et modernité.

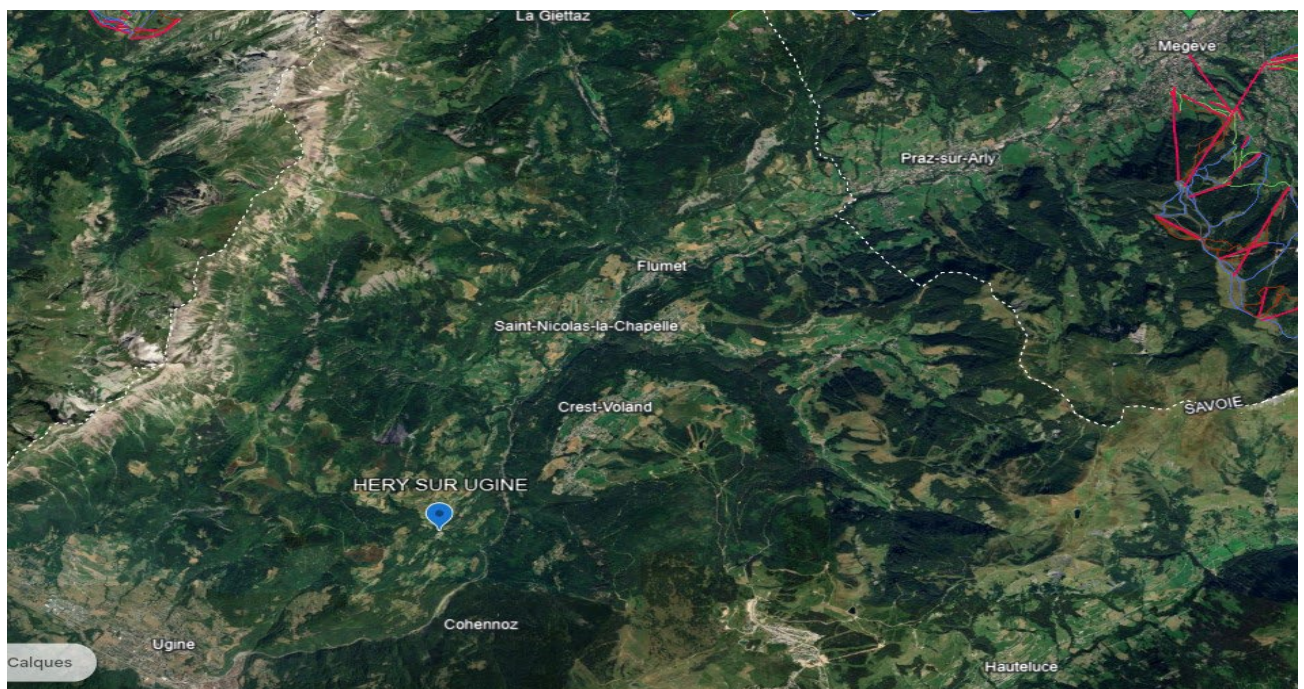
Le hameau/village d'Héry-sur-Ugine est situé à 8kms d'Ugine à 928 m d'altitude, à proximité des domaines skiables du Val-d'Arly, du Mont-Blanc et de la chaîne des Aravis.

Les amateurs de loisirs actifs ou de découvertes douces trouvent une nature généreuse, des équipements sportifs et culturels, un patrimoine industriel.

Le village d'Héry-sur-Ugine offre de nombreuses possibilités de randonner. On peut rejoindre le col de l'Arpettaz depuis le village et pousser plus loin le parcours. Ou alors, découvrir un parcours simple avec une arrivée sur un panorama grandiose depuis le sommet du Praz- Vechin.

Le village d'Héry-sur-Ugine c'est également une école avec une classe unique, une salle des fêtes, des agriculteurs qui commercialisent leur production locale, un lieu de passage pour accéder au Val-d'Arly.

Localisation d'Héry-sur-Ugine: (coordonnées GPS : 45° 46' 22" nord, 6° 28' 22" est)



Description des lieux :

Bâtiment LES CASCADES – 7 Montée du Village

Au 1^{er} étage :

- 1 magasin de 27 m2 – avec cave attenante de 22 m2
- 1 bar de 24 m2
- 1 salle de restaurant de 24 m2
- 1 cuisine de 10 m2
- 1 WC

A l'étage :

- 1 cuisine/salle à manger/salon
- 4 chambres entre 10 et 13 m2 dont une suite avec salle de bains/wc
- 1 WC indépendant
- 1 salle de bains

Rez-de-chaussée :

- Caves et local technique

A l'extérieur :

- 2 terrasses

Bâtiment LA CURE - 10 Montée du Village (situé en face du bâtiment Les Cascades)

Rez-de-chaussée :

- 1 chambre
- 1 cuisine/salle à manger
- 1 salle de bains/WC

L'aménagement des lieux (matériel professionnel et meubles) est à la charge du preneur.

Exigences de la commune

Développer de l'activité des gîtes touristiques,
Entretien du site, bâtiments et abords.

Attentes de la commune

Offrir une restauration sur place et commerce de proximité,
Développer des partenariats avec les acteurs locaux,
Apporter un service de proximité.

Critères de sélection du porteur du projet

Avoir des connaissances, des compétences et une appétence en tourisme, restauration, comptabilité et gestion de ce type d'établissement,
Savoir communiquer et promouvoir l'activité des gîtes,
Expériences professionnelles antérieures,
Proposer un service de qualité dans un environnement propre et attrayant où le client se sentira à l'aise pour séjourner.

Conditions d'exploitation, cadre juridique

Le locataire devra accomplir les formalités administratives pour l'ouverture au public et les formations obligatoires (permis d'exploitation et HACCP).

Contrat : forme & durée :

Bail commercial de 9 ans (3-6-9) ou tout autre forme en fonction des candidatures

Constitution du dossier de candidature :

Une note de présentation du projet d'exploitation comprenant :

Motivations du candidat,
Modèle économique prévisionnel (apprécié),
C.V. de chaque candidat,
Copie de la carte d'identité en couleur,
Les cas échéant, copie des diplômes obtenus pour la partie restauration.

La transmission de la note de présentation est obligatoire pour l'étude de la recevabilité des candidats, à défaut la candidature sera rejetée.

Remise du dossier de déclaration de candidature :

Le dossier de candidature devra parvenir en Mairie d'Ugine soit :

- par envoi postal avec accusé de réception,
- déposé en main-propre contre délivrance d'un récépissé de réception auprès de l'accueil de la Mairie d'Ugine,
- par mail avec accusé de réception à mairie@ugine.com.

Les questions concernant cet appel à candidature sont à adresser à : mairie@ugine.com

Attribution :

Les dossiers de déclaration de candidature feront l'objet d'un examen approfondi en stricte confidentialité par la commune et ne seront pas communicables aux tiers ni aux concurrents.

Un avis sur chaque dossier sera remis en tenant compte :

- du profil /expérience /compétences des candidats,
- de la qualité du projet /concept d'exploitation / équilibre économique,
- des prestations proposées,
- des moyens humains.

Pour toute candidature retenue, une date pour les entretiens professionnels sera organisée.

A l'issue de ces entretiens, la commune se prononcera sur le choix définitif des candidats. La commune restera ouverte, en toute circonstance, pour désigner le choix du locataire.